### Décision 04-D-25 du 23 juin 2004

relative aux pratiques mise en œuvre dans le domaine des honoraires d'architecte dans les marchés de maîtrise d'œuvre en Aquitaine

Posted on: &nbsp 06 juillet 2004

Secteur(s):

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

#### Présentation de la décision

#### Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des finances et de

l'industrie

Dispositif(s)

Décision mixte

Injonction de publication

Pratique établie

Pratique non établie

Sanction pécuniaire

# Entreprise(s) concernée(s)

Conseil de l'Ordre des architectes d'Aquitaine, Association Architecture et Commande Publique (A&CP), Atelier d'Architecture et d'Economie Duhourcau-Vernet-Cillaire, Cabinet d'architecture Olivier Soupre, Atelier d'Architecture Argia Oxandabaratz, Cabinet d'architecture Hebrard et Lacassagne

## Lire

le texte intégral de la décision 90.2 Ko